

10e séance du 4 février 1947 à 9 heures.

Président: M. Etter

Absents: MM. de Steiger et Kobelt (service), Petitpierre, malade.

Clôture: 10 hres 15.

Procès-verbal: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Forces motrices grisonnes.

M. Celio: J'ai écrit au consortium d'Hinterrhein. Il demande à être reçu par le Conseil fédéral, pour obtenir certaines garanties. Est-il indiqué de recevoir ces MM. Plutôt communiquer que le CF a pris contact avec les communes et qu'il attend le résultat de sa démarche. Ne rien faire pour l'instant.

M. Stampfli: Cette conférence est actuellement inutile. Répondre que nous attendons la réponse des Grisons.

M. Celio: Vous m'autorisez donc à mentionner la démarche auprès des communes.

Indemnités à des fonctionnaires pour conférences AVS.

M. Stampfli: On me demande s'il est possible d'allouer des indemnités de voyage, etc. aux fonctionnaires de l'office des assurances sociales qui font des conférences pour la loi. J'hésite à autoriser le versement de telles indemnités à des propagandistes. Garder la neutralité.

M. Nobs: Il ne serait pourtant pas juste d'interdire à Saxer d'aller faire une conférence par exemple devant une société d'économie publique. Don pas d'interdiction absolue. S'il y a des frais non couverts, paiement d'une indemnité fédérale. On ne peut comparer des cas de ce genre à de la propagande.

M. Stampfli: Il y a malentendu. Je pose seulement la question des indemnités de déplacement.

M. Etter: Il y a des précédents. (Loi sur l'alcool.) Un fonctionnaire qui fait une conférence s'acquitte au fond d'un devoir de service.

M. Celio: On était très large autrefois, maintenant la population est plus susceptible. Si l'on savait que les hauts fonctionnaires du bureau des assurances sociales sont payés pour leurs conférences, effet défavorable. Les autoriser à faire des conférences, mais sans indemnité fédérale.

M. Stampfli: Attendre le retour de M. de Steiger. J'ai des scrupules, ne pas innover. Ne pas créer de précédents.

Impôt pour la défense nationale.

M. Nobs: Un postulat demande l'élévation des minimums non imposables. Mon département s'est adressé au canton pour avis. Il y a des assujettis qui ont moins que le minimum non recouvrable par la poursuite. De tels cas n'intéressent pas le fisc, vu les faux frais pour l'Etat. 13 cantons sont pour l'élévation de ces minimums. Perte de 7 millions en tout, en partie compensée par diminution des frais. Ne pas a

ter le postulat, pour ne pas abandonner des atouts. Etes-vous d'accord que je m'oppose pour le moment à la mesure envisagée, contrairement à l'avis d'une majorité de cantons? Répondre que la question sera réglée en liaison avec la réforme financière.

M. Etter: D'accord. Autre argument: Eviter de créer une classe sociale qui ne paie pas d'impôts.

M. Nobs: Autre problème qui doit préoccuper à peu près la taxation trop basse du revenu agricole.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Intérieur: E.M.P.A., Beförderungen.

Rücktritt Prof. Boeschlin.

Justice et police. Casino Campione:

M. Etter: Le département des finances voudrait le premier rapport pour le 1er mai. Le département de justice et police préfère la date du 1er juin.
M. Nobs cède-t-il? ... oui.

Militaire. Beförderungsgesuch Streuli.

Economie publ. Verhandlungen mit Argentinien.

Beförderung Dr. med. Högger.

Postes et chemins de fer. Beförderung Langenberger.

Telephongebäude Zürich-Selnau.

M. Nobs: J'ai l'impression que les services travaillent, d'une manière générale d'une façon trop indépendante sans contact entre eux. Ne devrait-on pas charger la direction générale des constructions de veiller à une meilleure coordination des projets. Voir si l'on ne pourrait pas utiliser les terrains couverts de rails en y plaçant des constructions au-dessus.

M. Celio: Les PTT tendent un peu à se détacher du service Jungo. Nous ne devons pas soutenir cette tendance. Elle n'est pas favorable au coup d'oeil d'ensemble. Faire connaître l'idée de concentration aux départements intéressés.

M. Etter: L'idée de M. Nobs est intéressante. J'en parlerai à Jungo.

Impôt pour la défense nationale.

M. Nobs: Un postulat demande l'élèvement des minimums non imposables. Mon département est adressé au canton pour avis. Il y a des assurances qui ont moins que le minimum non recouvrable par la poursuite. Le fait est qu'intère sans le fisc, vu les frais pour l'Etat. Les cantons sont pour l'élèvement de ces minimums. Perte de 7 mio en tout, en partie compensée par diminution des frais. Ne pas accep-